

MISE EN PLACE de différentes veilles

Recommandations

Les différentes veilles mises en place doivent être diffusées auprès du personnel.
Renseignez ci-dessous les différents moyens dont vous disposez pour effectuer de la veille dans les domaines suivants et préciser comment cela est mis à disposition du personnel.

Veille sur les évolutions réglementaires liées au code de la route

- Abonnement Éditions références
- Magazine XXX
- Newsletter XXX
- Site XXX

Veille sur les évolutions des compétences, des métiers dans le secteur

- Magazine XXX
- Newsletter XXX
- Site XXX

Veille sur les évolutions pédagogiques et technologiques applicables dans le champ des écoles de conduite et des associations

- Magazine XXX
- Newsletter XXX
- Site XXX

Mise à disposition du personnel

- Diffusion par mail
- Affichage collectif
- Par voie orale
- Autre (préciser)